

cercles agricoles et des sociétés analogues dans nos campagnes ; d'obtenir dans l'intérêt de ses membres, des renseignements précis, de nature à rendre l'agriculture plus prospère, dans toutes ses branches ; de faciliter l'achat et la vente des produits agricoles de choix, etc. Le syndicat se propose d'encourager la création, dans les environs de Québec, d'une ferme de démonstration ayant pour but de prouver, à l'évidence, que l'agriculture bien faite paie.

Nous félicitons les membres du comité provisoire d'avoir eu l'excellente idée de songer à nous doter d'une organisation qui va centupler le bien que font déjà les cercles agricoles. Nous espérons que le clergé, en particulier, n'hésitera pas à donner son plein concours à une œuvre aussi éminemment patriotique, lorsqu'il aura pris connaissance de la lettre suivante :

« Archevêché de Québec, 3 février 1892.

« M. J.-A. COTTURE,

« *Secrétaire du Syndicat des Cultivateurs de la Province de Québec.*

« Monsieur,

« Je suis très content d'apprendre qu'il est question de former un « Syndicat des Cultivateurs de la Province de Québec, » principalement pour aider à la création et surtout au maintien de cercles agricoles et de sociétés analogues dans nos campagnes. Il y a plusieurs années, j'ai eu connaissance de quelques sociétés de ce genre qui ont très bien commencé, mais j'ignore si elles existent encore.

« Le syndicat aura le bon effet d'en faire naître plusieurs, de leur donner plus de vie et d'établir entre elles une union qui les excitera à tâcher de se dépasser les uns les autres.

« J'accepte avec plaisir et reconnaissance l'honneur que vous me faites de me choisir pour premier patron de cette œuvre.

« Permettez-moi, en cette qualité de patron, de vous citer quelques textes de l'Écriture Sainte :

« Celui qui laboure sa terre sera rassasié de pain ; mais celui qui aime à ne rien faire, est très insensé. »

« Celui qui passe le temps à boire du vin avec plaisir tombera dans l'ignominie. » (Prov. XII, II.)

« La bénédiction du Seigneur fait les hommes riches et l'affliction ne se trouvera pas avec eux. » (Prov. X, 22.)

« Agréez, Monsieur, les vœux que je fais pour le succès de cette belle et importante entreprise, qui aura sans doute, comme toutes